



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
LANDES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE

Séance du 17 Juin 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-sept juin à 18 H 30
le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement
convocqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
PENNE Michel, Maire. (sur convocation du 02/06/2014)

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	17

N° 2014_048DE

PRÉSENTS : Mmes MARS JOLIBERT. LUC. BRETHES. DUCAMP.
TINOT. NIANT. BATAILLE. PESQUE et Mrs ATHANASE. GAYSSOT.
ALBUQUERQUE. ILLI. FORGUES. CAZAUX. BOULAN. LESTAGE
ABSENTS EXCUSES : Mme CRANCEE et Mr DIRIBERRY
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Caroline TINOT

Objet :

Tarifs des concessions au cimetière

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier les tarifs des
concessions au cimetière communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer comme suit les tarifs des concessions au
cimetière communal

Tombe = 1.2 m x 2.5 m = 3 m² → 80.00 €
Caveau 2 places = 1.2 m x 2.5 m = 3 m² → 80.00 €
Caveau 4 places = 2.00 m x 2.5 m = 5 m² → 130.00 €
Caveau 6 places = 2.4 m x 2.5 m = 6 m² → 160.00 €
Case colombarium = 2.4 m x 2.5 m = 6 m² → 580 € pour une
concession de 15 ans
Cavurne : 1m² (1mx1m) → 150.00 € pour une concession de 15 ans.

Ce nouveau tarif entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai
de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Pour copie conforme,

Saint Geours de Maremne, le 2 juillet 2014

Le Maire,

Michel PENNE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification du

22/07/2014